

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le jeudi 9 juillet 2020 à 12 h, par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 7 juillet 2020 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Dany Langlois, Antoni Dumont

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2020-228 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 9 juillet 2020. Il est 12 h 53.

ADOPTÉ

2020-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2020-230 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 800 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LA HAUTEUR MAXIMALE DANS LA ZONE Rc-1

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le premier projet de règlement numéro 800 intitulé « Règlement numéro 800 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les usages et la hauteur maximale dans la zone Rc-1 » soit adopté.

ADOPTÉ

2020-231 REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état sanitaire d'urgence sur tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 permet au conseil de poursuivre le processus d'adoption des règlements d'urbanisme et dans ce cas, l'assemblée publique de consultation doit être remplacée par une

consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le Conseil se prévaut de la nouvelle mesure.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le conseil confirme son intention de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite de 15 jours se terminant le 6 août 2020, pour le règlement suivant :

- Règlement 800 – amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les usages et la hauteur maximale dans la zone Rc-1.

ADOPTÉ

2020-232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 12 h 57.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom